



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

### du 2 juin 2014

\*\*\*\*\*

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

**Présents** : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, THOMAS Frédéric, ZOCCARATO Michel.

**Absents** : M. ORS Marc, M. CODINA Bernard excusés. Mme ALFRED Valérie.

**Date de convocation** : 26 mai 2014

**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

#### **Ordre du jour** :

1. SYADEN (Syndicat Audois d'Energie)
2. Agence Technique Départementale
3. Garderie pendant les vacances d'été
4. Foyer municipal
5. Location Salle polyvalente
6. Recrutement
7. Embauche de saisonniers
8. Motion « Les conseils départementaux, institutions indispensables pour la diversité des territoires »
9. Travaux divers
10. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 23 avril 2014 qui leur a été transmis.

#### **1. SYADEN (Syndicat Audois d'Energie)**

Il est nécessaire de procéder au remplacement d'un délégué au SYADEN : Mme DELRIEU Françoise qui était suppléante sera titulaire et M. THOMAS Frédéric le nouveau suppléant. (Délibération n° 2014-273)

## Groupement d'achat gaz

Depuis le 1er juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence.

Au 1er juillet 2007, l'ouverture à la concurrence concerne l'ensemble des consommateurs, particuliers comme professionnels. Aujourd'hui, conformément à l'article L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Cette ouverture à la concurrence se poursuit avec la disparition progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel selon le calendrier suivant :

- Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200 MWH (mégawattheures) le 31 décembre 2014,
- Suppression des TRV pour les copropriétés dont le niveau de consommation est supérieur à 150 MWh le 31 décembre 2015 ;
- Suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés, dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWH (mégawattheures) le 31 décembre 2015.

Le SYADEN a décidé de créer un groupement de commandes à l'échelle départementale pour l'achat d'énergies. Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans les domaines suivants :

- fourniture et acheminement de gaz naturel ;
- fournitures de services en matière d'efficacité énergétique et d'exploitation énergétique.

Accord du conseil municipal .( Délibération n° 2014-274)

## 2 – Agence Technique Départementale

Face à l'évolution des missions de l'Etat, le Département a décidé en concertation avec les communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités de l'Aude dans le domaine de l'ingénierie publique.

Le choix s'est porté sur la création d'une ATD, au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif qui aura pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de la voirie, de l'eau et de l'assainissement.

Plus précisément l'ATD apportera une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de Délégation de Service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, principalement pour les traverses d'agglomération et la surveillance des ouvrages d'art. Les simulations présentées ont fait état de perspectives de contributions suivantes :

- 0,50 € par habitant pour les communes de plus de 500 habitants et de moins de 1 000 habitants soit 500€ pour Villalier.

Les prestations fournies par l'ATD seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (AMO AEP-Assainissement et VRD et négociation DSP) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Les tarifs actuellement envisagés ont été fixés aux montants suivants :

- **59 € H.T (71 € TTC)** pour un agent de CAT A,
- **48 € H.T (57,50 € TTC)** pour un agent de CAT B.
- **82 € H.T (98 € TTC)** par ouvrage d'art.

Accord du Conseil municipal. (Délibération n° 2014-275)

### **3- Garderie d'été**

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose d'assurer le service de Cantine – Garderie pendant le mois de juillet aux conditions suivantes :

- Inscription pour une semaine complète.
- Paiement à l'inscription.
- L'effectif doit être égal ou supérieur à 8 enfants
- Date limite d'inscription : 20 juin 2014.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir le service Cantine – Garderie pendant la période des vacances scolaires du mois de juillet aux conditions proposées par Monsieur le Maire et au tarif suivant : **15 €** par semaine pour un enfant. (Délibération n° 2014-276)

### **4- Travaux foyer municipal**

Suite au rapport de l'étude technique acoustique de la société C.E.A. concernant les travaux à engager pour la mise en conformité du foyer, il a été demandé des études sur la structure existante afin de vérifier la faisabilité du projet. Deux devis ont été présentés :

- G.C.I.S                      3 840 € TTC
- SETEC BASCOU    7 200 € TTC

Le devis de l'entreprise G.C.I.S est retenu.

### **5- Tarifs location**

En raison de l'indisponibilité du foyer municipal pour travaux de mise aux normes acoustiques, les tarifs de location de la salle polyvalente ont été revus.

Il a donc été décidé que jusqu'à la réouverture du foyer municipal à la location en soirée, les tarifs de location de la salle polyvalente sont :

- 150 € l'été
- 180 € l'hiver

(Délibération n° 2014-277)

### **6 – Recrutement**

Dans la perspective du remplacement de Mme JEANNET Jacqueline, Mme DESCUDÈ Béatrice se présente aux membres du Conseil Municipal. Son embauche est validée ainsi que la mise en place de son régime indemnitaire après vote du Conseil Municipal : 10 pour et 1 abstention. (Délibération n° 2014-278)

### **7- Emplois saisonniers**

Monsieur le Maire indique qu'il a été pris la décision de recruter des jeunes saisonniers au rythme de deux par mois durant l'été, compte tenu de la charge de travail durant l'été.

Après lecture des candidatures, les jeunes recrutés sont les suivants :

- Pour le mois de Juillet : CALERO Mathieu - THOMAS Paul
- Pour le mois d'Août : ALFRED Guillaume - CHEVALIER Pauline

(Délibération n° 2014-279)

## **8 – Motion pour le maintien des « Conseils départementaux »**

Suite à l'annonce de changements dans l'organisation territoriale de notre pays qui confirme les grands axes soutenus par le gouvernement : suppression de la clause de compétence générale et clarification des compétences, réduction du nombre des régions, suppression des conseils départementaux, nouvelle carte de l'intercommunalité avec seuil minimal de population à 10 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de voter une motion « les conseils départementaux, institutions indispensables pour la diversité des territoires » qui précisera les 3 points suivants :

- le maintien de conseils départementaux après 2021,
- la reconnaissance du rôle indispensable des conseils généraux en milieu rural,
- l'affirmation de leurs compétences en matière de solidarité humaine et territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision. (Délibération n° 2014-280)

## **9 – Travaux divers**

### Menuiseries de l'Eglise

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL Menuiserie du Minervois pour :

- la réparation du portail d'entrée 180 € HT
- la fabrication et la pose de 2 châssis ouvrants 920 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord.

### Réfection du toit du cabanon du boulodrome

Deux devis ont été demandés pour la reprise de la toiture :

- SARL OCM 2 547.82 € TTC (réutilisation des tuiles existantes)
- CDS 3 388.40 € TTC (changement des tuiles)

Les travaux seront réalisés après la saison des concours de pétanque.

## **10 – Questions diverses**

### Mobilier pour le bureau du Maire

L'acquisition des tables et des chaises est de l'ordre de 2 300 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'acheter :

- 15 chaises au prix de 1 018.98 € TTC à SARL BureauService
- 4 tables au prix de 1 738.75 € TTC à Espace LePape-Ranvier

### Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux subventions sollicitées auprès de la Région n'ont pas été retenues :

- Mise en sécurité des cheminements piétonniers – avenue Jean Moulin – RD101
- Réfection de la toiture de l'église.

Par contre, la Commission permanente du Conseil Général de l'Aude a attribué, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, une subvention de 21 871 € pour la mise en sécurité de cheminements piétonniers avenue Jean Moulin.

### Banc du parc Maison de Retraite

Un banc dans le parc situé près de la Maison de Retraite a été vandalisé et doit être remplacé.

### Ordinateurs du Secrétariat de Mairie

Compte tenu de l'arrêt définitif des mises à jour de Windows XP, il est nécessaire de changer les deux ordinateurs en réseau du secrétariat de Mairie.

Du fait que tous les logiciels de E.MAGNUS (comptabilité - de paie - Etat civil - Elections - Documents Administratifs) sont équipés par la société Berger-Levrault qui doit, à notre demande, lors de tout changement de matériel vérifier la conformité des opérations de transfert afin de garantir leurs applications, un devis a leur été réclamé.

L'achat du matériel informatique, les services d'assistance à la réinstallation des applications, la licence Office Pro Plus 2013 s'élève à 2 790 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### Jury Criminel

Annuellement, en vue de l'établissement de la liste du Jury Criminel pour 2015, deux personnes sont désignées par tirage au sort à partir de la liste électorale, soit :

- n° 361 Mme HOUY épouse FRÖHLIG Karelle
- n° 524 Mme PARRAL épouse CLUA Joëlle

### Problème de stationnement

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier d'un propriétaire en date du 27 mai 2014 pour régulation du stationnement devant le n° 19 de la rue Emile Zola et le n° 23 de l'avenue Jean Jaurès. Ce dernier souhaite matérialiser une interdiction de stationner.

Ce problème de stationnement sera géré lors de la mise en place du plan d'aménagement urbain de la commune.

### Construction du bâtiment ALAÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 10 heures.

Cette réunion est organisée en concertation avec le CIAS de Carcassonne Agglo, et M. RICHARD Patrick, représentant de la CAF de l'Aude.

Sont également invités :

- Mme Laurence BOBICHON, secrétariat général de la Préfecture de l'Aude, (DETR : 98141.88 €)
- M. MARCAILLOU Alain, Conseiller Général,
- M.CANÉ Richard du Conseil Général de l'Aude. (Subvention : 95 481 €)

La séance est levée à 23 heures 35 minutes.

Le Maire,  
Michel ZOCCARATO